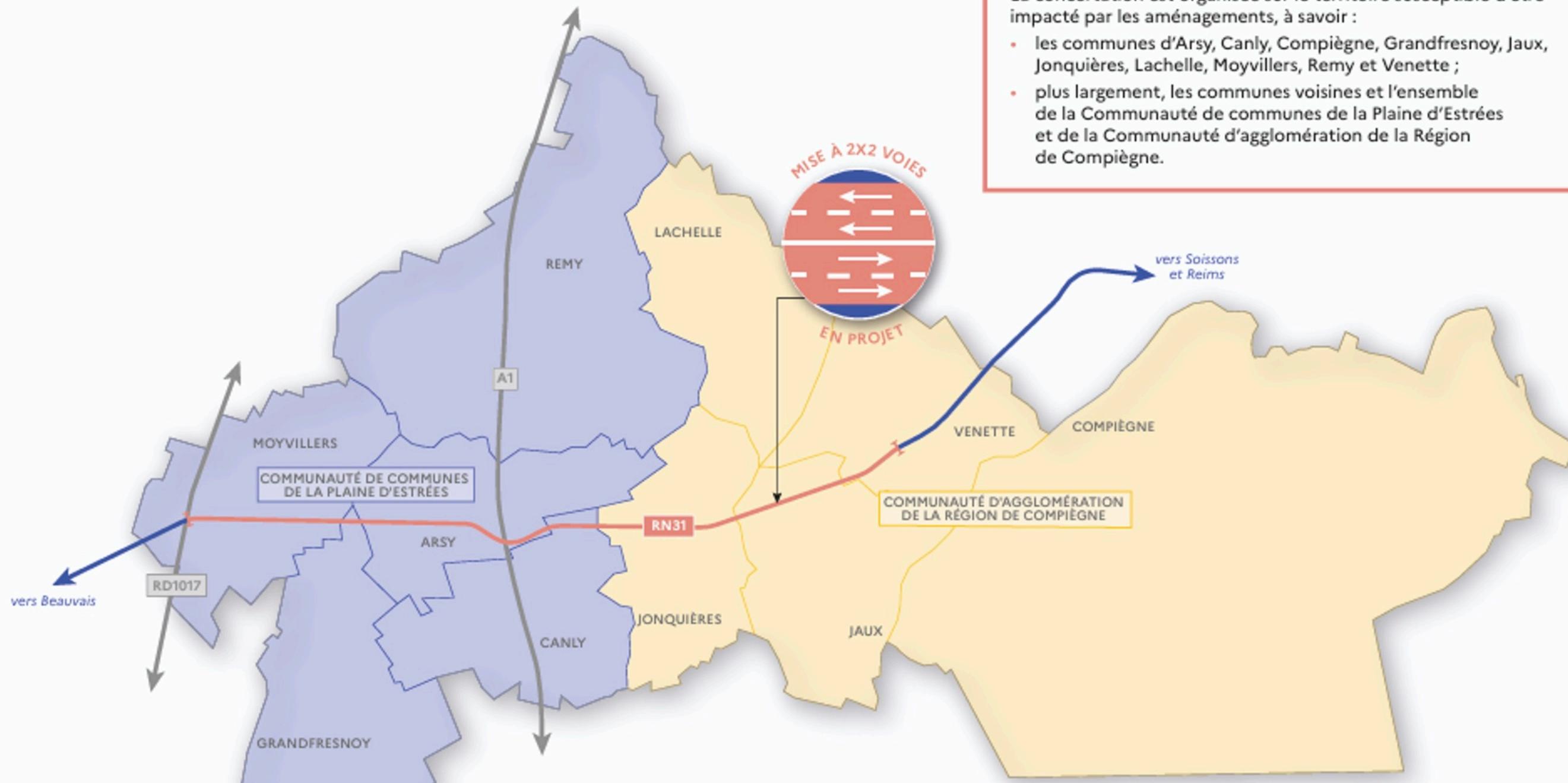


LE TERRITOIRE DE LA CONCERTATION

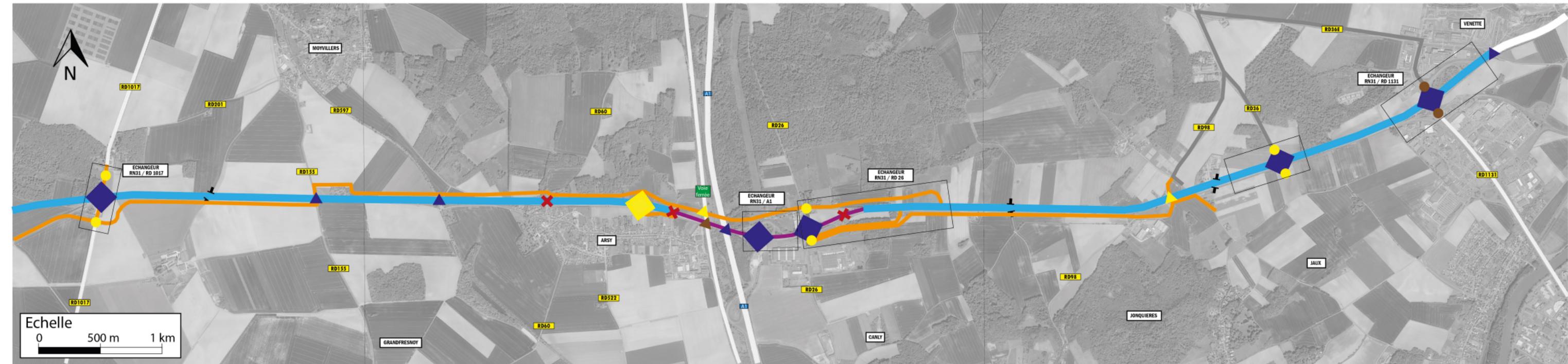
La concertation est organisée sur le territoire susceptible d'être impacté par les aménagements, à savoir :

- les communes d'Arsy, Canly, Compiègne, Grandfresnoy, Jaux, Jonquières, Lachelle, Moyvillers, Remy et Venette ;
- plus largement, les communes voisines et l'ensemble de la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées et de la Communauté d'agglomération de la Région de Compiègne.



- Projet d'aménagement à 2x2 voies par élargissement sur place
- Extrémité du projet
- Autres sections de la RN31 pour partie aménagées

Variante A



— Requalification de l'axe existant

— Mise à 2x1 voies (90 km/h)

— Mise à 2x2 voies (90 km/h)

— Mise à 2x2 voies Express (110 km/h)

— Création d'un axe secondaire (80km/h)

— Axe existant (itinéraire de substitution) (80km/h)

— Infrastructures existantes

✗ Carrefour supprimé

✗ Croisement ou linéaire interrompu

■ Carrefour conservé

■ Carrefour réaménagé

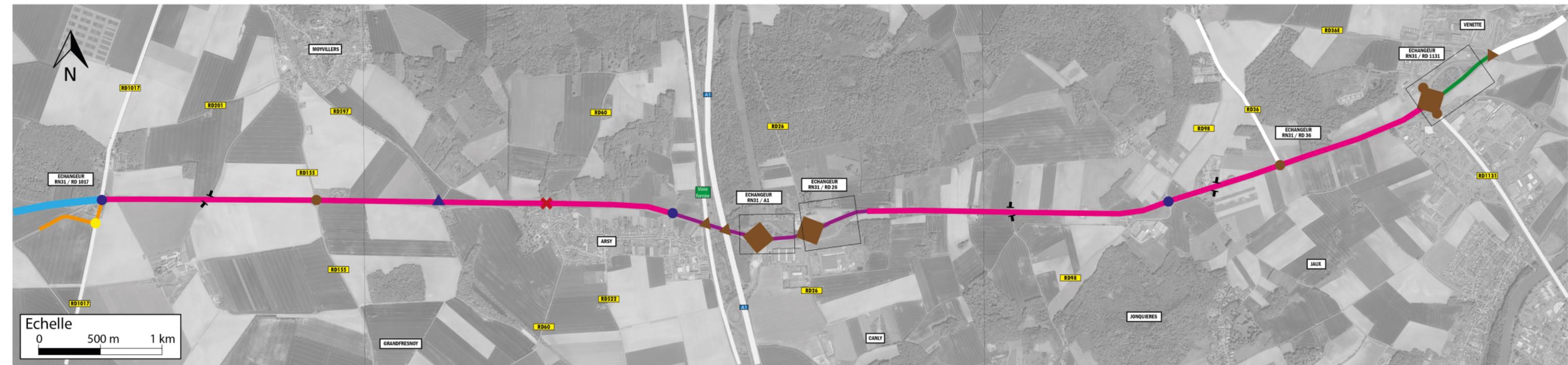
■ Carrefour créé

▲ Croisement dénivelé sans échange

◆ Carrefour dénivelé

● Carrefour plan

Variante B



- Requalification de l'axe existant
- Mise à 2x1 voies (90 km/h)
- Mise à 2x2 voies (90 km/h)

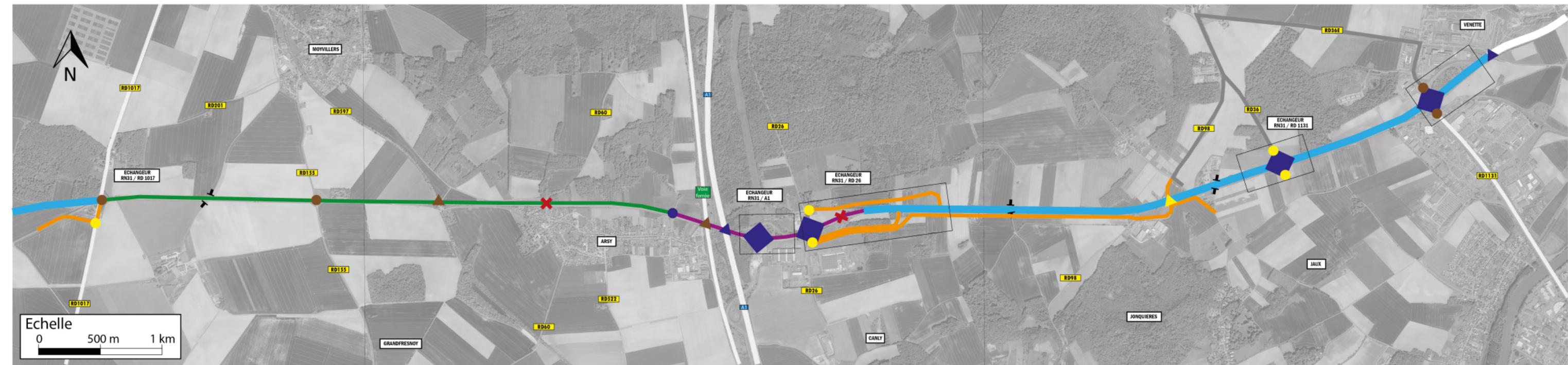
- Mise à 2x2 voies Express (110 km/h)
- Création d'un axe secondaire (80km/h)
- Axe existant (Itinéraire de substitution) (80km/h)

- Infrastructures existantes
- ✗ Carrefour supprimé
- ✗ Croisement ou linéaire interrompu

- Carrefour conservé
- Carrefour réaménagé
- Carrefour créé

- ▲ Croisement dénivelé sans échange
- ◆ Carrefour dénivelé
- Carrefour plan

Variante C



— Requalification de l'axe existant

— Mise à 2x1 voies (90 km/h)

— Mise à 2x2 voies (90 km/h)

— Mise à 2x2 voies Express (110 km/h)

— Création d'un axe secondaire (80km/h)

— Axe existant (Itinéraire de substitution) (80km/h)

— Infrastructures existantes

— Carrefour supprimé

— Croisement ou linéaire interrompu

■ Carrefour conservé

■ Carrefour réaménagé

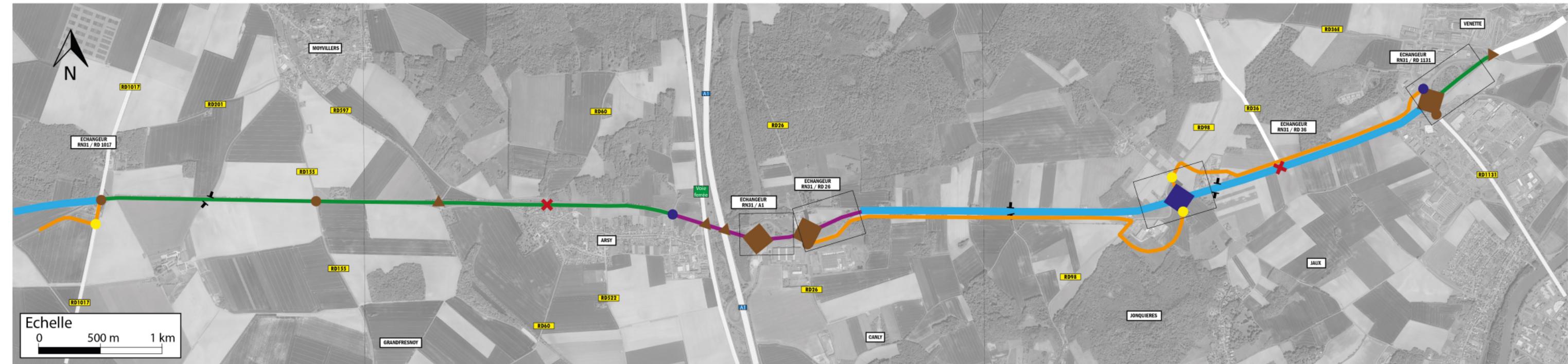
■ Carrefour créé

▲ Croisement dénivelé sans échange

◆ Carrefour dénivelé

● Carrefour plan

Variante D



- Requalification de l'axe existant
- Mise à 2x2 voies Express (110 km/h)
- Mise à 2x1 voies (90 km/h)
- Mise à 2x2 voies (90 km/h)
- Création d'un axe secondaire (80km/h)
- Axe existant (Itinéraire de substitution) (80km/h)
- Infrastructures existantes
- Carrefour conservé
- Croisement dénivelé sans échange
- Carrefour supprimé
- Carrefour réaménagé
- Carrefour dénivelé
- Croisement ou linéaire interrompu
- Carrefour créé
- Carrefour plan